

8 SEPTEMBRE 2020

Séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur, MRC des Jardins de Napierville, tenue au centre communautaire, situé au 119, Renaud, à Saint-Jacques-le-Mineur le mardi 8 septembre 2020. Monsieur Mario Besner, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent et agit comme secrétaire.

Ouverture de la séance

Madame Lise Sauriol, mairesse, informe l'assistance que la séance ordinaire est ouverte à 19h

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE DES MEMBRES

Étaient présents les membres du conseil suivants :

Monsieur Alain Lestage, au poste no 2
Madame Marie-Ève Boutin, au poste no 3
Monsieur Marc Lamarre, au poste no 5
Monsieur François Ledoux, du poste no 6.

Absent :

Monsieur Richard Lestage au poste no 1
Monsieur Alexandre Brault au poste no 4

2. ORDRE DU JOUR

2.1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2020-09 203 – Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur la conseillère par Marie-Ève Boutin appuyé par monsieur le conseiller Alain Lestage et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que remis aux membres et présenté ci-dessous.

☞ ADOPTÉE ☞

☞ ☞ ☞ ☞

ORDRE DU JOUR

3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUE

- 3.1 Adoption du procès-verbal du 25 août 2020
- 3.2 Appui de la municipalité au projet Ma place de village de la Pépinière.
- 3.3 Demande d'appui MRC des jardins de Napierville
- 3.4 Contrat d'octroi à Monsieur Michel Beaulieu
- 3.5 Demande au gouvernement du Québec d'une programmation Accès-Logis

4 FINANCES ET TRÉSORERIE

- 4.1 Adoption des comptes à payer

5 INFORMATIONS SERVICES ET ASSOCIATIONS

6 INFORMATIONS AUX CITOYENS DE LA MAIRESSE

7 1^{re} PÉRIODE DE QUESTIONS

8 SEPTEMBRE 2020

8 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 8.1 Inscription formation directeur du service des incendies
- 8.2 Fin du projet compensatoire de garde interne
- 8.3

9 TRAVAUX PUBLICS

- 9.1 Soumission pour la réfection du chemin du Ruisseau-de-Noyer et boulevard Edouard VII
- 9.2 Abattage arbres morts
- 9.3 Achat de paillis ignifuge par du Triangle

10 AMÉNAGEMENT ET URBANISME

- 10.1 Demande d'autorisation d'un projet particulier 2 710 906
- 10.2 Modification règlementaire sur un nouveau règlement d'usage conditionnel
- 10.3 Travaux requis pour les essais du pompage puis PP4

11 HYGIÈNE DU MILIEU

12 LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 12.1 Achats de toilette et robinet automatique chalet des loisirs
- 12.2 Approbation de remplacement d'un panneau d'interprétation des attraits patrimoniaux
- 12.3 Espace de jeux parc Camille Beaudin

13 BIBLIOTHÈQUE

14 CORRESPONDANCE ET DEMANDES DE COMMANDITES

15 VARIA

16 2^e PÉRIODE DE QUESTIONS

17 PROCHAINE RENCONTRE (octobre 2020)

18 CLÔTURE DE LA SÉANCE

8 SEPTEMBRE 2020

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

3.1. Résolution 2020-09-204 adoption du procès-verbal du 25 août 2020

Proposé par Alain Lestage et appuyé Marc Lamarre d'adopter le procès-verbal du 25 août 2020.

3.2. Demande d'appui au projet Ma place-de-village-de-la-pépinière

RÉSOLUTION 2020-09-205 demande d'appui au projet Ma place de-village-de-la-pépinière

CONSIDÉRANT la demande d'appui au projet Ma place-de-village-de-la-pépinière

CONSIDÉRANT que ce projet vise à favoriser l'adaptation au changement climatique de nos milieux de vie;

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité souhaiterait bénéficier de l'expertise de ce partenariat entre La Pépinière et la Carrefour action municipale et famille;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité entend allouer les ressources nécessaires, en fonction de ses ressources disponibles, pour l'élaboration et la matérialisation de notre projet en collaboration avec ces derniers.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter, d'appuyer le projet Ma place-de-village-de-la-pépinière

3.3. Demande d'appui au projet de protection des bandes riveraines par l'UPA (Union des Producteurs Agricoles);

Résolution 2020-09-206 demande d'appui MRC des jardins-de-Napierville

CONSIDÉRANT la demande d'appui de l'UPA au financement dans le cadre du volet 2 du soutien au rayonnement des régions et ruralité pour la Montérégie pour la phase 2 du projet Protection des bandes riveraines agricoles de la Montérégie (2021-2023);

CONSIDÉRANT QUE ce projet favorisera le respect de la bande riveraine, l'implantation de bandes riveraines pour les polinisateurs et la stabilité de la berge, la réduction de l'érosion de surface, la plantation et la végétalisation en bandes riveraines et l'amélioration de la qualité de l'eau et de la biodiversité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter, d'appuyer le projet de l'UPA de protection des bandes riveraines agricoles de la Montérégie (2021-2013)

8 SEPTEMBRE 2020

3.4. Contrat d'octroi à Monsieur Michel Beaulieu Résolution 2020-09-207 - Octroi de contrat à Michel Beaulieu CPA pour de l'assistance au refinancement des emprunts de la Municipalité pour le calcul des sommes individuelles dues pour le remboursement du solde des infrastructures d'aqueduc et d'égout du village de chacune des adresses où les services sont offerts.

CONSIDÉRANT que le 1^{er} terme de l'emprunt pour le remboursement des dépenses d'infrastructures d'égout et d'aqueduc du village viendra à terme en mars 2021;

CONSIDÉRANT que nous devons aller en appel d'offre auprès du Ministère des finances sous peu;

CONSIDÉRANT que selon le règlement d'emprunt 2014-306 modifiant le règlement 2012-266, article 5.5, « *Tout contribuable sur l'immeuble duquel est imposée une taxe en vertu des articles 5.1, 5.2, 5.3 et 5.4 peut exempter cet immeuble de cette taxe en payant en un versement la part du capital relative à cet emprunt, avant la première émission de titre de cet emprunt **ou toute émission subséquente**, s'il y a lieu, et qui aurait été fourni par la taxe imposée sur son immeubles par les articles 5.1, 5.2, 5.3 et 5.4.* »;

CONSIDÉRANT que la taxe prévue pour le remboursement des infrastructures d'aqueduc et d'égout du village est calculée au frontage et donc que le montant varie d'un adresse à l'autre;

CONSIDÉRANT que plusieurs terrains ont été subdivisés, changeant les montants prévus initialement;

CONSIDÉRANT que les soldes dus sont substantiels;

CONSIDÉRANT qu'une lettre devra être envoyée à chacune des résidences où le service est offert pour permettre aux résidents de payer le solde de leur dette avant de retourner en financement;

CONSIDÉRANT que la firme Michel Beaulieu CPA Inc. agit en tant que firme de vérification comptable auprès de la municipalité depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT l'offre de service de ladite firme comptable afin de réaliser les travaux décrits précédemment pour un montant estimé à 1000 \$, selon un taux horaire de 150 \$;

CONSIDÉRANT la demande du conseil de réaliser un tableau comparatif avec comme option un calcul au frontage et à l'unité de logements;

COSIDÉRANT QU'UN montant supplémentaire de 1000 \$ est accordé à la firme comptable Michel Beaulieu CPA inc. pour la réalisation de ce tableau;

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé, appuyé et il est résolu unanimement, par les membres du Conseil présents d'accepter l'offre de service de la firme comptable Michel Beaulieu, CPA Inc. d'un montant estimé à 1000 \$, selon un taux horaire de 150 \$, pour réaliser les travaux formulés précédemment et un montant supplémentaire ne dépassant pas 1000\$ afin de réaliser un tableau comparatif avec comme option un calcul au frontage et à l'unité de logement.

ADOPTÉE

8 SEPTEMBRE 2020

Demande au gouvernement du Québec d'une programmation Accès-Logis

3.5. **RÉSOLUTION 2020-09-208 DE DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC D'UNE PROGRAMMATION ACCÈS- LOGIS**

Attendu que le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis ;

Attendu que 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

Attendu que ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements ;

Attendu que la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires ;

Attendu que les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

Attendu que chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

Attendu qu'il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

Il est proposé de : EN CONSÉQUENCE, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter de demander au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au coeur de son plan de relance économique.

De transmettre une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'au président du Conseil du trésor, M. Christian Dubé, et au ministre des Finances, M. Eric Girard.

4. FINANCES ET TRÉSORERIE

4.1. Adoption des comptes à payer

Résolution 2020-09 -209 Adoption des comptes à payer

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Lestage appuyé par monsieur la conseillère Marie-Ève Boutin et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents d'approuver les comptes à payer du mois de août 2020.

ADOPTÉE

8 SEPTEMBRE 2020

5. INFORMATIONS SERVICES ET ASSOCIATIONS

.

6. INFORMATIONS AUX CITOYENS DE LA MAIRESSE

Aucun point soulevé par les conseiller et la conseillère.

La mairesse informe les citoyens sur l'avancement du dossier du CPE, du projet du Parc du Triangle, le parc Camille Beaudin et le panneau patrimonial qui sera placé dans le parc du docteur Bénonie.

7. 1^{re} PÉRIODE DE QUESTIONS

Début de la période des questions : __ h__

Questions de l'audience :

Fin de la période des questions : __h__

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1. Inscription du directeur du service incendie à la formation **Gestion de la prévention et communication**

POINT REPORTÉ

2020-09-XX – Résolution approuvant l'inscription du directeur du Service de sécurité incendie à la formation *Gestion de la prévention et Communication* de quarante-cinq (45) heures dans le cadre du programme Officier II.

CONSIDÉRANT l'inscription du directeur du SSI au programme Officier II sous la **résolution 2020-02-033** ;

CONSIDÉRANT que ce cours fait partie du programme Officier II;

CONSIDÉRANT que ce cours est donné à La Prairie au lieu du Complexe de sécurité incendie de Lava I;

CONSIDÉRANT que ce cours traite du volet prévention incendie et de la communication à l'intérieur d'un Service incendie;

CONSIDÉRANT que ce cours traite plusieurs volets essentiels aux tâches du Directeur;

CONSIDÉRANT que les dates de cours concordent la disponibilité du Directeur;

8 SEPTEMBRE 2020

Cours 311-8X3-MO

**Gestion de la prévention et communication
La Prairie**

Code du cours : **311-8X3-MO**

Durée : **45 heures**

Préalable : **L'AEC Officier d'opérations en sécurité incendie ou l'équivalent**

Horaire :

Gr 225

| Enseignants | Horaire | Dates |
|--------------|------------|---|
| À déterminer | 8h à 16h30 | VE 30 octobre 6, 13 et 20 novembre JE-VE 10-11 décembre |

CONSIDÉRANT le coût de quatre-vingt-quatorze (94) dollars (taxes en sus) pour cette formation;

CONSIDÉRANT la disponibilité budgétaire pour la formation du Directeur incendie au sein du budget 2020;

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du conseil présents, d'accepter l'inscription du directeur du Service de sécurité incendie à la formation *Gestion de la prévention et Communication* de quarante-cinq (45) heures dans le cadre du programme Officier II.

8.2. .Fin du projet compensatoire de garde interne

Résolution 2020-09-210– Fin du projet compensatoire de garde interne au sein du Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT que ce projet avait une viabilité de trois (3) mois avec possibilité de reconduction jusqu'au 31 décembre 2020, par résolution;

CONSIDÉRANT la période estivale maintenant terminée;

CONSIDÉRANT la disponibilité des pompiers en dehors de la garde interne;

CONSIDÉRANT la reprise partielle des entraînements et des activités de caserne, à la suite des recommandations de la santé publique;

CONSÉQUEMMENT, Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du conseil présents, d'autoriser la fin du projet compensatoire de garde interne au sein du Service de sécurité incendie.

8 SEPTEMBRE 2020

9. TRAVAUX PUBLICS

- 9.1. Soumission entreprise Marcil pour la réfection du chemin du Ruisseau-des-Noyers et boulevard Édouard VII

RÉSOLUTION 2020-09 211 pour la réfection du chemin du Ruisseau-des-Noyers et boulevard Édouard VII

CONSIDÉRANT le niveau de dégradation des accotements;

CONSIDÉRANT l'urgence de réaliser ces travaux afin d'éviter une détérioration accélérée des deux chemins

CONSIDÉRANT l'offre de l'entreprise Équipe Marcil;

CONSÉQUEMMENT, Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du conseil présents, d'autoriser Équipe Marcil de réaliser les travaux sur le chemin Ruisseau-des-Noyers et boulevard Édouard VII de 24 144\$ taxes comprises.

- 9.2. Abattage arbres morts

RÉSOLUTION 2020-09 212 abattage des arbres morts

CONSIDÉRANT l'état d'un (1) arbre touchant l'emprise municipale et le terrain d'un citoyen;

CONSIDÉRANT le danger que constitue cet arbre pour la sécurité des citoyens ou autres;

CONSIDÉRANT que les coûts seront divisés par deux entre la ville et le propriétaire du terrain du citoyen

CONSIDÉRANT la soumission de Robert de Wuyts de 750\$ et de R. Savard de 2 300\$ pour l'arbre touchant l'emprise et un terrain privé.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter, d'accepter la soumission de Robert de Wuyts de 750\$ pour la coupe de l'arbre touchant l'emprise et un terrain privé.

- 9.3. Achat de paillis ignifuge pour le parc du triangle

RÉSOLUTION 2020-09-213 achat de paillis ignifuge pour le parc du triangle

CONSIDÉRANT avoir reçu une seule soumission soit Les épandages Robert (brun ignifuge) à 186\$ taxes en sus et 65\$ pour le transport

EN CONSÉQUENCE, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter, d'accepter la soumission de Les épandages Robert pour l'achat de paillis au coût de 186\$ taxes en sus et 65\$ pour le transport

8 SEPTEMBRE 2020

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 **Résolution 2020-09-214 – Demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation concernant le lot 2 710 906 (rue du Moulin)**

Attendu que le lot 2 710 906, faisant l'objet de la demande, est situé dans la zone MIX-01 où il est possible de déposer un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble en vertu du règlement 5000-2019;

Attendu que monsieur Gamelin a déposé un deuxième projet de nature résidentielle qui a pour but de densifier un immeuble au-delà des usages résidentiels autorisés à la grille des usages et normes de la zone MIX-01, dont le maximum est un bâtiment de 3 logements;

Attendu que le terrain présente des caractéristiques particulières, telles qu'une bande de protection riveraine, deux fronts sur rue et que celui-ci circonscrit le lot voisin numéro 2 710 896;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme, saisi de cette demande, à formuler sa recommandation basée sur les critères d'évaluation établis au règlement no. 5000-2019;

Attendu que la recommandation du comité consultatif d'urbanisme recommande de refuser le projet tel que déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents de refuser cette demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation concernant la construction d'un multiplex sur le lot 2 710 906. Le conseil est d'avis que le projet de densification du lot 2 710 906 ne s'insère pas harmonieusement dans la trame urbaine existante du secteur. Le gabarit de l'immeuble proposé, la proportion des espaces de stationnement par rapport à l'inexistence d'espace de vie extérieur végétalisé pour les citoyens n'a pas pour but de favoriser un cadre de vie animé. La volumétrie du bâtiment aurait aussi avantage à être modulée pour favoriser l'intégration du bâtiment au cadre bâti environnant.

10.2 Résolution modification règlementaire sur un nouveau règlement d'usage conditionnel **SUSPENDU**

Résolution 2020-08 xxx octroi du mandat a Guillaume Gilbert, Urbaniste de 'entreprise APUR le mandat d'évaluer la réglementation et possibilités de développement des lots 5 799 713 à 5 799 715) et 2 710 882

CONSIDÉRANT notre besoin d'aide externe pour l'analyse de deux terrains commerciaux/industriels existants. L'un à proximité de la sortie 29 de l'autoroute 15 (lots 5 799 713 à 5 799 715) et l'autre sur le rang du coteau près de la voie ferrée (William Houde lot 2 710 882).

8 SEPTEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons pas les mécanismes prévus par le SADR pour permettre par l'usage conditionnel l'agrandissement de ces usages commerciaux/industriels existants en zone agricole (SADR, article 14.7.5.3);

CONSIDÉRANT QUE notre règlement devra être modifié afin d'autoriser tous les usages déjà permis par la CPTAQ sur ces lots;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite recevoir une offre de service pour travailler sur une modification réglementaire (plan d'urbanisme et règlement de zonage) et sur un nouveau règlement d'usage conditionnel afin que ces terrains puissent continuer à se développer en usage commercial/industriel tous en respectant les autorisations et leur droit acquis.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter, d'accepter la soumission de l'entreprise APUR pour la réalisation du volet 1 pour un montant ne dépassant pas 850\$ taxes en sus. (VOLET 2 SI APPLICABLE SERA POUR RÉDIGER LA RÉGLEMENTION)

ADOPTÉE

10.3 Travaux en vue des essais de pompage et analyse du puits PP4

Résolution no 2020-08 xxx approuvant la soumission de _____ en vue des travaux requis pour les essais de pompage et analyse du puits PP4

AUCUNE SOUMISSION APPEL D'OFFRES SEAO

CONSIDÉRANT que les travaux visent à raccorder à l'aqueduc temporairement les immeubles de M. Beauregard pendant que nous irons tester son puits. Les travaux visent à raccorder la pompe du puits PP4 à notre réseau électrique (au 44, montée St-Jacques)

CONSIDÉRANT que les plans et devis ont été préparé par la firme Tétratech;

CONSIDÉRANT que x entrepreneurs ont été invités à soumissionner;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

| Entreprise | | |
|------------|--|--|
| | | |
| | | |
| | | |

8 SEPTEMBRE 2020

EN CONSÉQUENCE, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter, d'accepter la soumission de _____ au coût de _____ \$ (avec taxes).

∞ ADOPTÉE ∞

Fonds provenant de la TECQ (taxes sur l'essence et la contribution du Québec)

10.4

11. HYGIÈNE DU MILIEU

12. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

12.1 Achats de cuvette, réservoir et robinet automatique au chalet des loisirs

RÉSOLUTION 2020-09 214 achat de cuvette, réservoir, robinet, urinoir et vanités chalet des loisirs

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer les toilettes, robinets, évier urinoir et vanités au chalet des loisirs;

CONSIDÉRANT la soumission reçu de Espace Plomberie Optimum Inc au coût de 780\$ taxes en sus pour l'acquisition de cuvettes, réservoirs, sièges de toilette et robinet de lavabo électronique;

CONSIDÉRANT que le prix pour l'achat de 2 vanités varies de 300\$ à 350\$;

CONSIÉRANT le prix évalué de l'urinoir de plus ou moins 1000\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter, d'accepter la soumission de Espace Plomberie Optimum inc au coût de 780\$ taxes en sus ,l'acquisition de 2 vanités pour un coût ne dépassant pas350\$ l'unité et d'un urinoir au coût ne dépassant pas 1000\$

Fonds provenant du Fonds Immobilisation

ADOPTÉ

12.2 Approbation de l'emplacement d'un panneau d'interprétation des attraits municipaux.

RÉSOLUTION 2020-09 215 approuvant l'emplacement d'un panneau d'interprétation des attraits patrimoniaux

8 SEPTEMBRE 2020

CONSIDÉRANT le projet de la MRC des Jardins-de-Napierville d'une carte web interactive et un panneau d'interprétation des attraits patrimoniaux des municipalités de la MRC des Jardins-de-Napierville;

CONSIDÉRANT QUE les attraits patrimoniaux de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur y sont relevés;

CONSIDÉRANT la demande de la MRC des jardins-de-Napierville d'implanter un panneau indiquant les attraits patrimoniaux dans la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter, d'autoriser l'implantation d'un panneau indiquant les attraits patrimoniaux de la municipalité dans le parc Docteur Bénonie

ADOPTÉ

12.3 Espace de jeux parc Camille Beaudin

RÉSOLUTION 2020-09 216 espace de jeux parc Camille Beaudin

CONSIDÉRANT que l'espace de jeu pour enfants située au parc Camille Beaudin nécessite des travaux majeurs;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 60 000 \$ a été octroyé au budget 2020 pour ces travaux;

CONSIDÉRANT que le premier mandat qui consiste à retirer les jeux défectueux et excaver les zones de protection autour de tous les modules qui sont existants et ceux qui seront remplacés;

CONSIDÉRANT que quatre (4) entrepreneurs ont reçu l'appel d'offre afin d'offrir un prix pour ces premières étapes;

CONSIDÉRANT la seule offre reçue d'Excavation Patrick Bourgogne inc. au montant de 11 200 \$

CONSIDÉRANT que le deuxième mandat qui consiste à installer une dalle de béton sous l'abri existant de l'espace de jeu et de replacer cet abri présent.

CONSIDÉRANT l'offre reçue d'Excavation Patrick Bourgogne inc., qui sera déjà présent avec la machinerie pour effectuer le premier mandat, au montant de 4 500\$ taxes en sus; \$

CONSIDÉRANT que le troisième mandat qui consiste à installer du géotextile dans les zones de protection des modules de jeux excavés, installer les nouveaux jeux, installer les bordures en plastique aux alentours des zones de protection et l'intégration de la fibre de bois pour aire de jeux certifiée;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu deux soumissions conformément à la norme canadienne sur les aires et équipement de jeu;

CONSIDÉRANT que les deux soumissions sont clé en main pour le troisième mandat avec les étapes citées plus haut, l'une venant de Tessier RécréoParc et l'autre de Simexco avec les montants suivant :

8 SEPTEMBRE 2020

| Soumissionnaire | Montant avant taxes | Montant avec taxes |
|--------------------|---------------------|--------------------|
| Tessier RécréoParc | 31513.51 \$ | 36232.66 \$ |
| Simexco | 29212.00 \$ | 33586.50 \$ |

EN CONSÉQUENCE il est proposé, appuyé et résolu par vote dont trois(3) pour et deux(2) contre, la mairesse participant au vote, de procéder à l'engagement d'Excavation Patrick Bourgogne pour les deux premiers mandats de l'espace de jeu au Parc Camille Beaudin pour un montant de 18 051,08\$ \$ avec taxes et de procéder à l'engagement de la firme Simexco pour le troisième mandat au montant de 33 586.50 \$ avec taxes. Que cette dépense de 51 637,58\$ taxes incluses soit imputée dans le budget prévu pour l'année 2020 dans les Fonds de parc et espaces vert.

ADOPTÉ

13. BIBLIOTHÈQUE

14. CORRESPONDANCE ET DEMANDES DE COMMANDITES

15. VARIA

Résolution 2020-09-218 demande du conseil de recevoir mensuellement la liste des plaintes des citoyens de la municipalité

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'obtenir la liste des plaintes reçues à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter, d'obtenir mensuellement la liste des plaintes reçues à la Municipalité.

16. 2e PÉRIODE DE QUESTIONS

Début de la période des questions : 8h30
Questions de l'audience :

17. PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre du conseil municipal est prévue pour le 13 octobre 2020.

8 SEPTEMBRE 2020

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Résolution 2020-09 219 – Levée de la séance ordinaire

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur le conseiller Alain Lestage appuyé par monsieur le conseiller François Ledoux et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser que la séance soit levée. Il est 20h20

Lise Sauriol, mairesse

Mario Besner directeur général par intérim
~~2020~~